



AVIS AUX NAVIGATEURS

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



Avis N° 32/2020 - Objet : Prélèvements au chalut

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Dans le cadre du programme de surveillance Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) et de la surveillance "espèces non indigènes" dans les zones portuaires, le bateau du LIENS viendra échantillonner les communautés benthiques et zooplanctoniques du port le 8 juillet 2020 de 12h00 à 14h00.

Les prélèvements sont effectués par la traine d'un chalut pendant des séquences de 15 minutes (plan des zones concernées en pièce jointe).

Il s'agit d'échantillonner du zooplancton ainsi que les espèces fixées sur les infrastructures portuaires.

L'attention des navigateurs est attirée sur le fait qu'ils devront suivre scrupuleusement et immédiatement les consignes données par l'autorité portuaire. Pour toute question, vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20 ou VHF09. Nous vous remercions de votre compréhension.

Diffusion :

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme La Rochelle
- x Croisiéristes / bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- x Ports de proximité
- x CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 5 juillet 2020

Patrice BERNIER

Maitre de Port Principal,

a) Port de plaisance des minimes

i) Faune sédiment meuble (15 minutes sur chaque point)

- (1) 3 bennes Van Veen aux stations ✦
- (2) 1 pilulier MO + 1 pilulier granulométrie sur une des bennes

ii) Mésozooplancton et gélatineux 🌙

- (1) 1 trait de filet WP2 200 μ m (15 minutes)
- (2) 1 trait de filet WP3 500 μ m (15 minutes)
- (3) T°C, Salinité, filtrations (MES & chl a)

